



AgroCampus CFPPA La Germinière 72700 Rouillon

Secrétariat : 02 43 47 07 54
cfppa.rouillon@educagri.fr
www.agrocampus-lagerminiere.fr

Contact : Christine Colé

CAPa Jardinier Paysagiste

Session 2025-2026
08/09/2025 au 13/05/2026
840h en centre +
308h en entreprise
Voies de formation :
Formation continue,
Contrat de professionnalisation, VAE.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour occuper un poste en paysage en tenant compte du développement durable.

EMPLOI ET POURSUITE D'ÉTUDES

Salarié des entreprises paysagères · Agent des services espaces verts des collectivités territoriales et établissements publics · Salarié dans d'autres structures (établissements spécialisés, domaine privé...).

L'ouvrier paysagiste travaille sous la responsabilité du chef d'entreprise, chef de service ou chef d'équipe.

Possibilité de poursuite d'études en Brevet Professionnel (BP) Aménagements Paysagers.

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ENTRÉE

- Compléter un dossier de candidature,
- Participer à une réunion d'information,
- Passer un entretien individuel de motivation et réussir les tests de recrutement (mathématiques, français, connaissances du milieu professionnel),
- Avoir un état de santé compatible avec le secteur paysager.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET HANDICAP

Toute l'équipe dont un référent handicap est à votre écoute pour mettre en œuvre les conditions d'accueil adaptées à votre situation. Vous pouvez solliciter un entretien concernant des problèmes familiaux, financiers, de santé, de logement... pour vous aider à lever les freins éventuels à l'entrée en formation.

MODALITÉS DE L'ALTERNANCE

2 périodes en entreprise :
4 semaines de mi-octobre à mi-novembre,
5 semaines en mars/avril.

L'immersion en entreprise permet d'acquérir des savoir-faire pratiques, du savoir-être, de conforter vos compétences et votre projet professionnel.

% à venir
Insertion professionnelle
ou poursuite d'études



100 % des stagiaires
satisfaits par la formation et
l'accueil au sein du CFPPA



MODALITÉS et MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques en face à face et travaux pratiques sur chantiers d'application paysagère, études de cas, travaux dirigés, formations à distance, visites pédagogiques... Accès aux salles de cours, Centre de Documentation et d'Information, Centre de Ressources, salles informatiques...

PARCOURS INDIVIDUALISÉ

Le parcours de chaque stagiaire est individualisé. Un positionnement est réalisé en début de formation. Selon les résultats, votre parcours pourra être réduit en fonction de votre formation initiale et/ou de votre expérience professionnelle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situation professionnelle d'évaluation : vous serez placé dans des situations de travail au cours desquelles vos compétences seront évaluées lors d'épreuves pratiques, de rédaction, de présentation de dossiers professionnels et d'explicitation orale.

OBTENTION DU DIPLÔME

Soumise à la validation de 7 Unités Capitalisables (UC). Les UC peuvent être acquises indépendamment. Toute UC validée est acquise à vie. Si des UC sont non validées, vous disposez d'un délai de 5 ans pour les valider définitivement. Les épreuves et les résultats des candidats sont validés par un jury permanent.

CONTENU DE LA FORMATION ET COMPÉTENCES ÉVALUÉES

- Communiquer et évoluer dans le milieu professionnel et interagir avec son environnement social,
- Réaliser des travaux d'entretien d'un espace paysager,
- Réaliser des travaux de création d'un espace paysager,
- Réaliser l'entretien courant des matériels et équipements,
- Réaliser l'entretien d'espaces naturels.

CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT DU MÉTIER

Travail en extérieur sur des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées (jardins d'agrément ou nourriciers, aménagements urbains, espaces récréatifs et sportifs...).

LES + DE LA FORMATION

- Formation adaptée aux besoins de la profession,
- Mise en pratique sur les parcelles de l'établissement et chantiers d'application,
- A l'issue de la formation, possibilité d'obtenir le certificat individuel «Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques», opérateur (application),
- Possibilité d'obtenir le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST),
- Liens privilégiés avec les professionnels du secteur.

NOS PARTENAIRES

Entreprises, Collectivités locales, associations, autres organismes de formation, France Travail, Missions Locales, Cap Emploi, Région Pays de La Loire, Fonds Social Européen...

Tous nos formateurs sont diplômés de l'enseignement supérieur général ou agricole, professionnels du secteur Paysage.

	Vous êtes inscrit à France Travail	Vous utilisez le CPF de projet de transition professionnelle Vous êtes en contrat pro
Votre statut	Stagiaire de la formation professionnelle	Salarié de l'entreprise qui vous emploie
Votre rémunération	Vos indemnités France Travail ou une indemnisation de la Région PdL	Vous percevez un salaire de l'entreprise qui vous emploie

Nous consulter afin d'obtenir des conseils et un devis adaptés à votre situation.
Prise en charge possible des frais pédagogiques selon votre statut.
ATTENTION aux délais administratifs et autres demandes de prise en charge selon les dates de prise de contact, les dates de démarrage des sessions et le nombre de places disponibles.
Règlement intérieur et Conditions Générales de Vente sur www.agrocampus-lagerminiere.fr